Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260130-2026_09-DE

COMMUNE D'ARGOL – 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Présents : LE PAPE Henri, LE DOARE Denis, CHESSE Magali, TURBIEZ Jocelyne, PROFIZI Diane, PERON Annie, STERVINOU Nicolas, MARCHAND Olivier

Excusés : KERMORGANT Martine, MADEC Yannick, LEZENVEN Jean-Michel

Absent : BUHOT Elodie, OLLIVIER Mikaël

Procuration : Madame KERMORGANT Martine donne procuration de vote à Madame PROFIZI Diane

Secrétaire de séance : Madame PROFIZI Diane

N°2026-09 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE l'ENVIRONNEMENT – SARL LE DUFF PLOMODIER (sites de kergustans et Kerivin)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que

Vu
- Le Code de l'environnement, et notamment les articles L.511-1 et suivants relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- Le Code général des collectivités territoriales,
- La demande déposée par la SARL LE DUFF, relative à l'exploitation d'une installation classée située sur le territoire de la commune de PLOMODIERN,
- L'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2025 portant autorisation environnementale relatif à la régularisation et l'extension de l'élevage porcin exploité par la SARL LE DUFF au lieu-dit Kerivin sur la commune de PLOMODIERN

Considérant que
- Le projet relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Le Conseil municipal est appelé à formuler un avis dans le cadre de la procédure réglementaire à la Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,
- Les éléments du dossier portent notamment sur les impacts environnementaux, sanitaires et les mesures de prévention des risques,

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260130-2026_09-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité

- **DÉCIDE** d'émettre un **avis favorable** projet d'installation classée pour la protection de l'environnement présenté par la **SARL LE DUFF**, sur le territoire de la commune de Plomodiern.
- **PRECISE** que le présent avis est rendu dans le cadre de la procédure réglementaire prévue par le Code de l'environnement et ne préjuge pas de la décision finale de l'autorité préfectorale compétente.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Finistère et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

